Ecole privée La Source
5 rue du Chanoine Ferré
La Chapelle-Achard 85150 LES ACHARDS
02 51 05 64 67 ecoleprivee.lasource@orange.fr

SONDAGE
Assurances pour l'année 2018-2019

Jeudi 12 avril 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant, deux types d'assurance sont obligatoires :
- la responsabilité civile privée (chef de famille ou incluse dans Habitation) - elle assure votre enfant lorsqu'il est responsable d'un accident ou d'une dégradation
- l'individuelle accident (Dommage corporels) : elle assure votre enfant lorsqu'il est victime d'un accident sans tiers responsable

Chaque rentrée je vous demande donc de nous fournir les attestations correspondantes à ces deux composantes d'assurance. Lorsque celle-ci ne couvrent pas toute l'année scolaire, je vous fais des rappels en cours d'année.

Dans les dossiers de rentrée, vous trouvez systématiquement une proposition de la Mutuelle St Christophe, partenaire de l'Enseignement Catholique, pour l'assurance en Individuelle accident (pour info 9,20€ pour l'année 2017/2018). En effet, jusqu'ici le choix a toujours été fait par l'OGEC de laisser le choix aux familles d'adhérer à cette individuelle accident ou de nous fournir une attestation de leur assurance personnelle.

Cette année, nous souhaitons vous consulter concernant les différentes propositions de la Mutuelle St Christophe :

Lu et pris connaissance :

La formule Globale - Mutuelle St Christophe

L'OGEC souscrit un contrat en Individuelle accident pour tous les élèves de l'école.
Le coût de revient est de 6,93€ par élève pour l'année, montant qui est refacturé aux familles sans bénéfice bien sûr !
Les familles peuvent donc :
- conserver l'assurance individuelle accident (IA) pour leurs enfants même s'il y aura alors doublon de garanties
- ou bien faire retirer de leur contrat d'assurance en IA les enfants concernés par cette formule globale.

Néanmoins, les familles devront toujours fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile privée pour chacun de leurs enfants scolarisés.

La formule Partielle - Mutuelle St Christophe

L'OGEC souscrit un contrat en Individuelle accident uniquement pour les élèves dont les familles en font la demande par le coupon distribué dans les enveloppes de rentrée.
Le coût de revient est de 9,90€ (tarif pour 2018/2019) par élève pour l'année, montant qui est refacturé aux familles sans bénéfice bien sûr !
Les familles devront toujours fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile privée pour chacun de leurs enfants scolarisés.
Les familles qui ont une assurance en Individuelle accident personnelle doivent en fournir une attestation.

L'OGEC souhaite connaître la tendance de l'avis des familles avant de prendre une décision. Je suis à votre disposition pour toute question. En vous remerciant de votre participation.

Pour l'OGEC, Anne-Lise Artaud.

✂----------

Ce coupon est à retourner pour le lundi 23 avril 2018

Nom de famille (facultatif) : ……..

Nombre d'enfants dans l'école en 2018/2019 : …… Niveau de classe des enfants en 2018/2019 : ……..

❑ souhaite que l'OGEC conserve l'assurance en Formule partielle (**IA au choix** des familles à 9,90€ par élève à la MSC)

❑ souhaite que l'OGEC bascule sur une assurance en Formule Globale (**IA pour chaque élève** à 6,93€ par élève à la MSC)

❑ ne se prononce pas Signature :